

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 11 avril 2001, intitulée: «Passage pour piétons au pont de Saint-Léger».

TEXTE DE LA QUESTION

Le passage des escaliers situé entre le Musée de l'Athénée et le pont de Saint-Léger, en direction de l'immeuble de la Ville de Genève situé au 1 de la rue Beauregard, est un danger permanent pour les piétons vu l'augmentation de la circulation à cet endroit et le refus du peuple de Genève d'accepter les mesures de modération de la circulation à la place Neuve.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait intervenir auprès des autorités cantonales pour créer un véritable passage pour piétons et, surtout, pour supprimer tout de suite les plis de bitume dus à la pente de la rue Beauregard?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les services de la Ville de Genève ont transmis la requête citée à M. Gérard Ramseyer, président du Département de justice et police et des transports, en date du 30 mai 2001.

Voici la réponse de M. Freddy Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation, du 20 août 2001:

«Nous considérons cette traversée piétonne comme étant effectivement dangereuse.

»La configuration des lieux, avec un profil en long, de la rue de la Croix-Rouge, en fort dos d'âne et une courbe prononcée, fait qu'ici la visibilité, de tous les usagers, est fortement réduite. De ce fait, les conducteurs de véhicules n'auraient pas le temps de réaction nécessaire pour accorder la priorité à un piéton s'engageant ou déjà engagé sur un passage qui serait réalisé à cet endroit.

»En conséquence, nous émettons un avis défavorable à y instaurer un passage pour piétons dans les conditions actuelles.

»Pour le surplus, en l'état, même avec un équipement de signalisation lumineuse à cet endroit, la situation ne serait pas adéquate. En effet, le semblant de trottoir, côté rue Beauregard, ne permet pas d'assurer une zone sécurisée d'attente pour les piétons.

»Considérant cette situation, nous estimons qu'il est nécessaire d'étudier un projet global d'aménagement visant à améliorer la sécurité des piétons de la rue de la Croix-Rouge, sur l'ensemble du tronçon compris entre la place des Casemates et le débouché de la rue Piachaud. Cette étude devrait être réalisée par vos services, en collaboration avec notre office.

»Nous profitons de la présente pour nous permettre de rendre attentif le requérant au fait qu'un passage sous voie, au niveau de la rue Saint-Léger relie les deux côtés de la rue de la Croix-Rouge. Les piétons peuvent donc aisément l'emprunter pour traverser en toute sécurité.»

Partageant cette analyse, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie mènera, de concert avec l'Office des transports et de la circulation, une étude plus globale de ce secteur en vue d'améliorer la sécurité des piétons sur l'ensemble du tronçon concerné.

L'objet sera inscrit au programme financier quadriennal.

Quant aux «plis de bitume» relevés par l'auteur de la question, la Division de la voirie y a remédié.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 26 septembre 2001.